

RAPPORT INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2018

Rapport établi en application des dispositions de l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Sommaire

| 1. | INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTITE | 3 |
|--------------|---|----|
| 1.1. | DEMARCHE GENERALE | 3 |
| 1.2. | OBJECTIFS | 3 |
| 1.3. | PERIMETRE DU RAPPORT D'ANALYSE | 3 |
| 2. | EMETTEURS PRIVES : ANALYSE ESG | 4 |
| 2.1. | Nature des critères ESG pris en compte | 4 |
| 2.2. | Raisons du choix des critères ESG retenus : Méthodologie d'analyse | 4 |
| 2.3. | Critères environnementaux liés au changement climatique | 5 |
| 2.4. | Informations utilisées pour l'analyse | 5 |
| 2.5. | Résultats de l'analyse ESG | 6 |
| 2.6. | Appréciation des risques ESG | 7 |
| 2.7. | Analyses des controverses ESG | 7 |
| 3. | EMETTEURS PRIVES : ANALYSE TEE | 8 |
| 3.1. | Caractéristiques globales de la méthode d'analyse | 8 |
| 3.2. | Évaluation de l'empreinte carbone | 9 |
| 3.3. | Méthodologie et résultats de l'analyse TEE | 10 |
| 3.4. | Présence dans les énergies fossiles et/ou les technologies vertes | 11 |
| 3.5. clim | Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauff atique | |
| 4. | EMETTEURS PUBLICS : ANALYSE ESG | 13 |
| 4.1. | Nature des critères ESG pris en compte | 13 |
| 4.2. | Raisons du choix des critères ESG retenus | 14 |
| 4.3. | Critères environnementaux liés au changement climatique | 14 |
| 4.4. | Informations utilisées pour l'analyse | 14 |
| 4.5. | Méthodologie et résultats de l'analyse ESG | 14 |
| 5. | EMETTEURS PUBLICS : ANALYSE TEE | 16 |
| 5.1. | Évaluation de l'empreinte carbone | 16 |
| 5.2. | Méthodologie et résultats de l'analyse TEE | 16 |
| 6. ET [| INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES SOCIAUX, ENVIRON DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT | |
| 6.1. | CHANGEMENTS EFFECTUES SUITE A L'ANALYSE | 18 |
| 6.2. | Stratégie d'engagement et de vote | 18 |

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTITE

1.1. DEMARCHE GENERALE

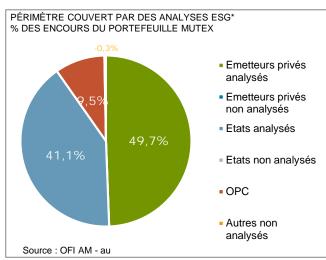
La politique ISR (Investissement Socialement Responsable) de MUTEX s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements. Sa mise en place répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos assurés et celui des valeurs fondatrices du mouvement mutualiste.

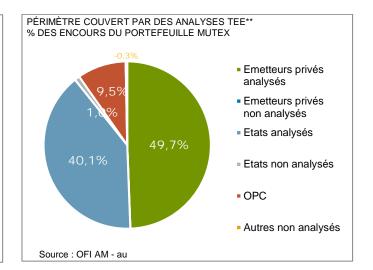
1.2. OBJECTIFS

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) sont susceptibles d'offrir de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques (cf page suivante), mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

1.3. PERIMETRE DU RAPPORT D'ANALYSE





* ESG : Environnementale, Sociale et de Gouvernance

** TEE : Transition Énergétique et Écologique

L'analyse porte sur les valeurs mobilières cotées de MUTEX gérées en partenariat avec le groupe OFI Asset Management dans le cadre de mandats diversifiés, représentant un encours de 7,6 milliards d'euros à fin 2018. L'ensemble du présent rapport concerne uniquement ce périmètre.

Il est à noter que sur la part investie en OPC, 30,9 % l'était en OPC ISR, c'est-à-dire d'OPC « qui visent à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable » (Définition AFG-FIR)

Dans le présent document, l'OPC Mutactions 11 a été analysé en transparence.

Les résultats de l'analyse ESG et TEE du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

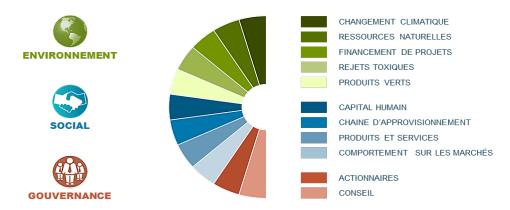
- Pour les émetteurs privés, aux résultats de l'indice obligataire : BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index, qui est un indice répliquant la performance des obligations émises par des entreprises, en euro et de catégorie Investment Grade (Classe Investissement de bonne qualité). Cet indice est désigné par le terme de « Indice de référence » dans le présent rapport
- Pour les Etats, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays de l'OCDE.

2. EMETTEURS PRIVES : ANALYSE ESG

L'analyse ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

2.1. NATURE DES CRITERES ESG PRIS EN COMPTE

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial des Nations Unies, des règlements internationaux (OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), OIT (Organisation Internationale du Travail)) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR. Ces enjeux sont répartis en 11 grandes thématiques :



2.2. RAISONS DU CHOIX DES CRITERES ESG RETENUS : METHODOLOGIE D'ANALYSE

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (notamment dans les technologies « vertes »). Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire entrainant le paiement d'amendes ou de taxes. Globalement, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos assurés, affiliés ou sociétaires. C'est dans cette perspective que nous avons choisi de déployer la méthodologie qui est décrite ci-après.

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques » exposée ci-dessus:

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection résulte d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. Les bonnes pratiques dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, dans le fonctionnement du Conseil comme dans les relations aux actionnaires minoritaires.



2.3. CRITERES ENVIRONNEMENTAUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sur la thématique du Changement Climatique, les critères analysés sont les suivants :

Des critères concernant des risques physiques, soit :

- Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
- Les risques de sécheresse
- Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- L'impact de l'activité sur l'eau
- L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
- L'intégration de cette thématique par les compagnies d'assurance dans leurs produits

Des critères concernant des risques liés à la transition énergétique, soit :

Les émissions carbone du processus de production :

- Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
- Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
- Efforts d'amélioration de l'efficience énergétique des process de production

Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage) :

- Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
- Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
- · Résultats observés

Les opportunités de développement dans les technologies « vertes » :

- Énergies renouvelables,
- Bâtiments éco-conçus,
- Technologies améliorant l'efficience énergétique,
- Solutions de recyclage
- · Chimie verte...

2.4. INFORMATIONS UTILISÉES POUR L'ANALYSE

L'analyse ESG est fondée sur plusieurs sources d'information :

- Analyses provenant d'agences extra financières ;
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés ;
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant entre autres sur les controverses ESG et la gouvernance;
- Informations provenant de la société civile (ONG, syndicats...);
- Communication officielle de l'entreprise (rapport annuel, rapport Développement Durable, contact direct...).

2.5. RÉSULTATS DE L'ANALYSE ESG

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque secteur d'activité. Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR est ensuite affectée à chaque émetteur :

LEADERS Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

IMPLIQUÉS Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG

SUIVEURS Enjeux ESG moyennement gérés

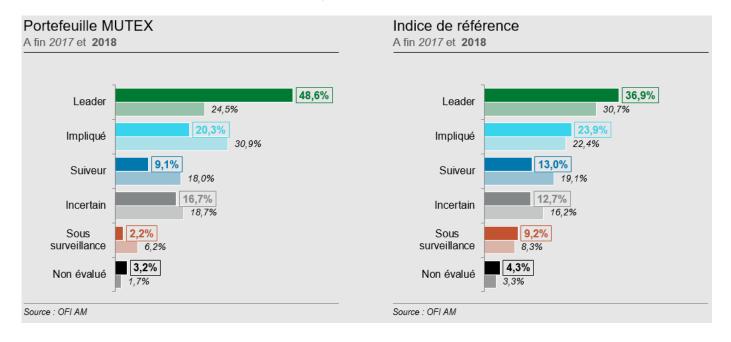
INCERTAINS Enjeux ESG faiblement gérés

SOUS SURVEILLANCE Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse

A fin décembre, 96.8% du portefeuille « émetteurs privés » étaient couverts par une analyse ESG.

Entre fin 2017 et fin 2018, l'évolution de la répartition par catégories ISR des émetteurs privés était la suivante :



2.6. APPRÉCIATION DES RISQUES ESG

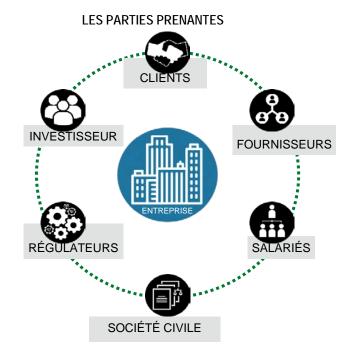
Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG

- les émetteurs appartenant à la catégorie SOUS SURVEILLANCE du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE
- les émetteurs faisant l'objet d'importantes controverses ESG

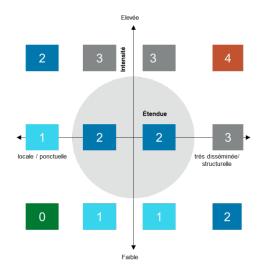
Les émetteurs SOUS SURVEILLANCE correspondent à ceux qui présentent le plus de retard dans leurs pratiques de RSE. Ce retard peut être le fait de pratiques éloignées des meilleurs standards voire controversées, ou un défaut de transparence – l'absence d'information sur un enjeu clé pour le secteur étant sanctionnée.

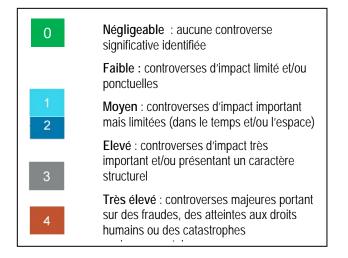
2.7. ANALYSES DES CONTROVERSES ESG

- Le terme de « controverse ESG » désigne tout débat qui survient entre une ou plusieurs entreprises et l'une au moins de leurs parties prenantes, concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
- L'analyse de ces controverses est réalisée au regard des principales conventions internationales, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et le Pacte Mondial de l'ONU
- L'analyse des controverses fait partie intégrante du processus d'analyse ESG:
 elle permet de confronter les déclarations et engagements de l'entreprise à ses pratiques, volontaires ou accidentelles



Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille sont qualifiées selon cinq niveaux :





3. EMETTEURS PRIVES: ANALYSE TEE

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

La présente analyse porte sur les risques et les opportunités induits par la transition vers une économie bas-carbone.

L'évaluation des risques physiques, définis comme l'exposition aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique (comme précisés dans le Décret 2015-1850 au III 1° b) i.), reste aujourd'hui difficile à quantifier.

Nous sommes bien conscients que le changement climatique et les événements météorologiques extrêmes qui y sont associés (ouragans, sécheresses, vagues de chaleur, inondations) font reposer un risque majeur sur l'économie et la stabilité du système financier. A ce titre, les deux années 2017 et 2018 ont été marquées par une succession de catastrophes météorologiques dont les coûts ont atteint un montant record à l'échelle mondiale. L'appréciation de ces risques physiques pouvant peser sur les portefeuilles constitue donc un élément important. En effet, à titre d'exemple, une inondation qui perturberait la production de l'usine principale d'une société pourrait avoir des répercussions financières sur cette dernière, et donc sur ses investisseurs

Toutefois, les entreprises communiquant elles-mêmes peu d'informations sur leur propre exposition à ces risques, est extrêmement complexe d'appréhender la question de manière fiable et pertinente. A ce jour plusieurs agences développent des méthodologies visant à estimer ces risques : nous réalisons une veille active afin de sélectionner l'une d'entre elles dès que nous estimerons qu'une méthodologie sera suffisamment aboutie.

3.1. CARACTERISTIQUES GLOBALES DE LA METHODE D'ANALYSE

La méthode d'analyse développée repose sur l'appréciation de la position des émetteurs vis-à-vis de la problématique du réchauffement climatique. Elle introduit une appréciation différenciée entre les secteurs pour lesquels l'enjeu est considéré comme faible et les secteurs fortement émetteurs en carbone (ou carbo-intensifs) pour lesquels l'enjeu est déterminant. A l'intérieur des secteurs carbo-intensifs responsables d'environ 90% des émissions de Gaz à effet de serre (GES), l'attention est portée sur :

Les acteurs à risque :

Il s'agit des sociétés qui détiennent des réserves de combustibles fossiles et notamment de charbon thermique. En effet, pour respecter les objectifs liés à la transition énergétique, et contenir le réchauffement sous les 2°C à l'horizon de 2100, selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) un tiers des réserves de pétrole, la moitié des réserves de gaz et plus de 80 % des réserves de charbon devront rester sous terre. Ces actifs deviendraient sans valeur : on parle « d'actifs bloqués » (ou « stranded assets» selon l'expression anglaise).

Les opportunités :

Trois types d'acteurs constituent des opportunités d'investissement liées à la transition énergétique :

- Les sociétés les moins émettrices de GES dans les secteurs d'activités fortement émetteurs. Le niveau des émissions carbone dites « financées » en investissant dans ces sociétés servira de base de comparaison.
- Les sociétés qui progressent le plus dans la gestion de la thématique « Changement Climatique ». Ces sociétés peuvent être à l'instant, de par leurs activités, fortement émettrices de GES, mais ce sont les progrès réalisés par ces acteurs qui induiront les évolutions les plus significatives.
- Les sociétés qui de par leurs produits ou services sont d'ores et déjà des apporteurs de solutions pour la transition énergétique, par exemple : énergies renouvelables, amélioration de l'efficience énergétique...

3.2. ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Définitions :

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME – opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1): Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple: combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3): Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

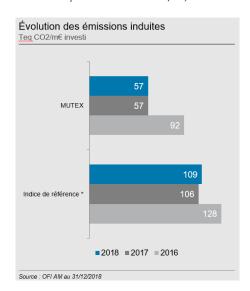
Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant sur la plupart des secteurs d'activités pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

Émissions induites (Scopes 1 & 2)

Le calcul des émissions induites a pour objectif d'évaluer les émissions générées de manière indirecte par un investisseur via les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par million d'euro investi.

Mode de calcul : Encours détenu x <u>Total des émissions carbone de la société</u>

Total du passif de la société $(m \in)$



A fin 2018, cette information était disponible pour 97 % de l'encours des émetteurs privés en portefeuille et 96% de celui de l'indice de référence.

Sur 3 ans, les émissions économisées (par une diminution de l'empreinte du portefeuille) s'élèvent à -35 TeqCO2/m€.

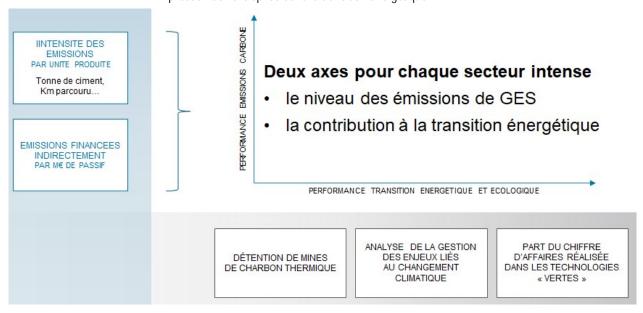
3.3. METHODOLOGIE ET RESULTATS DE L'ANALYSE TEE

Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, le Pôle ISR d'OFI AM réalise une fois par an, outre l'empreinte carbone du portefeuille figurant au paragraphe précédent, une analyse TEE de ces émetteurs.

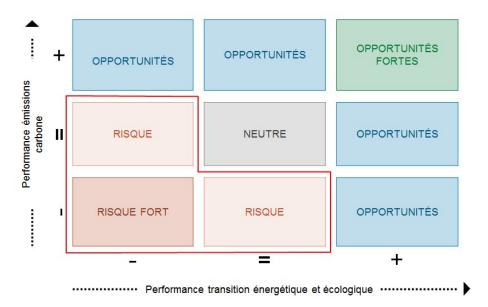
Cette analyse porte sur les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émissions carbone (Automobile, Chimie, Matériaux de construction, Pétrole et Gaz, Services aux collectivités...)

L'analyse est réalisée selon deux axes :

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux activités de l'entreprise
- L'implication de l'entreprise dans la transition énergétique

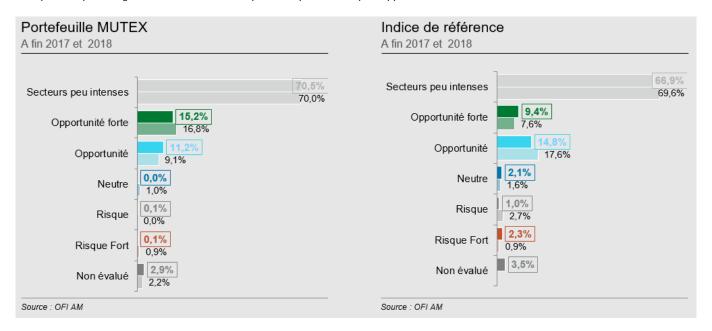


Une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est ainsi obtenue /



À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée une fois par an, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique.

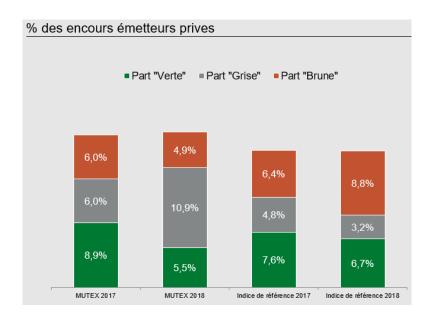
La répartition par catégories TEE des émetteurs privés du portefeuille, par rapport à l'indice de référence, était la suivante :



3.4. PRESENCE DANS LES ENERGIES FOSSILES ET/OU LES TECHNOLOGIES VERTES

Le graphique ci-après représente le pourcentage d'émetteurs :

- qui réalisent plus de 10% de leur Chiffre d'Affaires dans les technologies « Vertes » (énergie renouvelables, bâtiment éco-conçus, produits ou services améliorant l'efficience énergétique...). Ces émetteurs correspondent à la « Part Verte »
- qui sont fortement impliqués dans les énergies fossiles (mines de charbon thermique, production d'électricité > 20% charbon, production de pétrole ou gaz). Ces émetteurs correspondent à la « Part Brune »
- qui sont présents simultanément dans la « Part Verte » et la « Part Brune », ces derniers correspondent à la « Part Grise »



Emetteurs privés : Trajectoire de limitation du réchauffement climatique

3.5. APPRECIATION DE LA CONTRIBUTION AU RESPECT DE L'OBJECTIF INTERNATIONAL DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le scénario 2°C

Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat) constatent un réchauffement climatique en constante progression au niveau mondial et l'expliquent par la forte augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES) émis par les activités humaines.

Sur la base de ce constat, les gouvernements à l'échelle mondiale ont commencé à agir afin de limiter ces rejets de GES avec le protocole de Kyoto signé en 1997 et mis en application en 2005, puis l'accord de Copenhague en 2009 (limitation du réchauffement à 2°C) et enfin lors de la COP 21 avec l'accord de Paris du 15 décembre 2015 qui vise à contenir ce réchauffement global « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

L'AIE comme référence

Sur la base de cet objectif de limitation de la température mondiale à 2°C, l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) a établi un scénario énergétique mondial afin, selon certaines probabilités, de tenir cet engagement. Ce dernier correspond à une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire pour atteindre l'objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour les différents secteurs d'activités.

2° Investing Initiative: l'alignement des investissements aux objectifs climatiques

2° Investing Initiative (2ii) est un groupe de réflexion crée en 2012, qui a notamment pour objectifs :

- de développer des indicateurs et des outils permettant de mesurer la performance climatique des institutions financières ;
- de déterminer comment aligner les processus d'investissement des institutions financières avec le scénario climatique +2°C;
- de favoriser la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent avec la réorientation des financements vers une économie décarbonée.

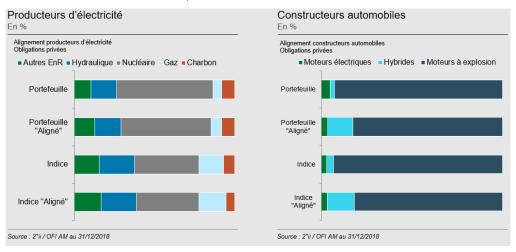
2ii a ainsi mis au point une analyse de l'alignement des portefeuilles actions et obligations d'entreprises avec l'objectif 2°, en se basant sur les scénarios de l'AIE. Les secteurs couverts par cette analyse correspondent aux secteurs fortement émetteurs de Gaz à Effet de Serre. Cette analyse permet de comparer pour les diverses technologies, l'état d'avancement des émetteurs en portefeuille par rapport au scénario 2°c

Les principaux résultats de l'analyse réalisée par 2ii du portefeuille à fin décembre 2018 étaient les suivants :

Les graphiques ci-après représentent la projection à un horizon de 5 ans (2023) du pourcentage de chaque technologie – pour les producteurs d'électricité et les constructeurs automobiles.

Ces résultats sont présentés :

- d'une part pour le portefeuille et l'indice de référence, tels qu'elles seront en l'absence de changement de leurs investissements. Cette projection prend en compte les projets de développements ou de fermetures annoncés par les sociétés détenues.
- d'autre part la proportion de ces différentes technologies que l'on devrait atteindre pour que le portefeuille et l'indice soient alignés avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique à 2°.



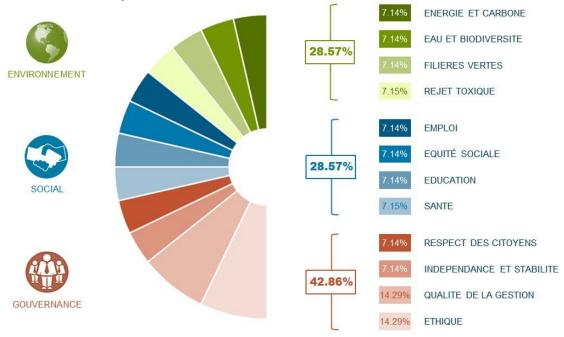
4. EMETTEURS PUBLICS: ANALYSE ESG

L'analyse ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) des émetteurs publics est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

4.1. NATURE DES CRITERES ESG PRIS EN COMPTE

A partir d'une liste générique fondée sur l'étude des textes internationaux et de référence du développement durable, le Pôle ISR d'OFI AM a construit un référentiel en confrontant ces enjeux aux différents risques extra-financiers

Ce référentiel est constitué de 12 enjeux :



Emetteurs publics: Analyse ESG

4.2. RAISONS DU CHOIX DES CRITERES ESG RETENUS

Ces critères ont été retenus car ils sont les plus représentatifs des résultats de l'action d'un Etat en faveur du Développement Durable

4.3. CRITERES ENVIRONNEMENTAUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des critères concernant la limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre :

Pour les Etats, l'enjeu analysé est l'enjeu « Energie et carbone », qui évalue la capacité de l'Etat à limiter son empreinte carbone (émissions de CO2, respect des engagements internationaux (COP21), recours au fret par le rail), ainsi que sa capacité à limiter son empreinte énergétique (consommation d'énergie globale, dépendance au pétrole).

Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone :

L'enjeu analysé est celui du « Développement des filières vertes » qui évalue la capacité de l'Etat à développer de nouvelles filières économiques et à promouvoir la transition énergétique et écologique. Cet enjeu est analysé à partir de deux critères : % d'électricité provenant de sources renouvelables et recyclage des déchets municipaux.

4.4. INFORMATIONS UTILISÉES POUR L'ANALYSE

L'analyse ESG des Etats est basée sur des données provenant de plusieurs sources d'information publiques : OCDE, Eurostat, ONU, Banque Mondiale, AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), Freedom House et Transparency International. Elle est complétée par une veille sur l'actualité ESG des Etats.

4.5. METHODOLOGIE ET RESULTATS DE L'ANALYSE ESG

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque Etat pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur l'évolution relative de ces résultats.

Cette analyse se traduit par une notation de chaque Etat. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE, selon leur niveau de performances ESG. Ce classement se traduit par l'attribution d'un Score sur une échelle de 0.5 à 5 (5 correspondant à la meilleure performance).

Une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque Etat, au sein de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG :

LEADERS Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

IMPLIQUÉS Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG

SUIVEURS Enjeux ESG moyennement gérés

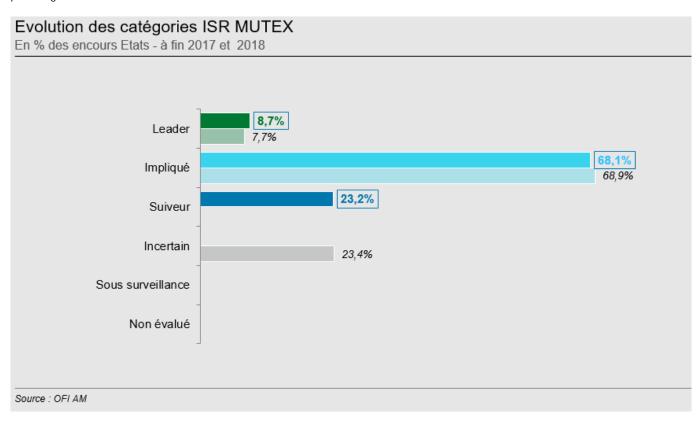
INCERTAINS Enjeux ESG faiblement gérés

SOUS SURVEILLANCE Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

Emetteurs publics: Analyse ESG

Résultats de l'analyse à fin 2017 et fin 2018

En ce qui concerne les émetteurs « Etats et assimilés » détenus directement, 97,9 % étaient couverts par une analyse ESG. La répartition par catégories ISR était la suivante :



Emetteurs publics: Analyse TEE

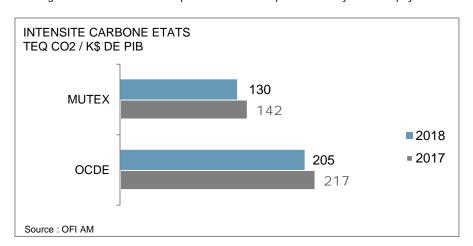
5. EMETTEURS PUBLICS: ANALYSE TEE

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

5.1. ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Sur les Etats, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des Etats publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par millier de dollar de PIB.

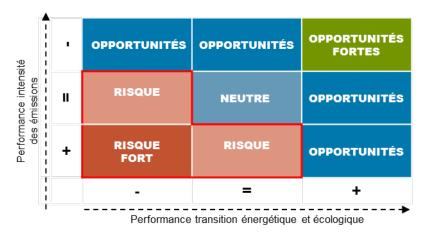
La moyenne pondérée des obligations d'Etat détenues en portefeuille est comparée à la moyenne des pays de l'OCDE :



5.2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DE L'ANALYSE TEE

L'analyse TEE des Etats est réalisée selon deux axes :

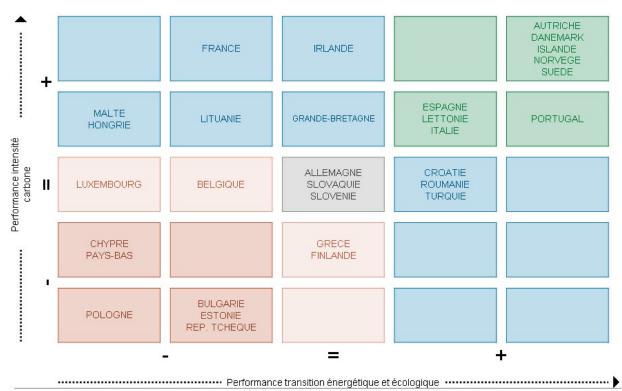
- Intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO2 / PIB
- Transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie



Emetteurs publics: Analyse TEE

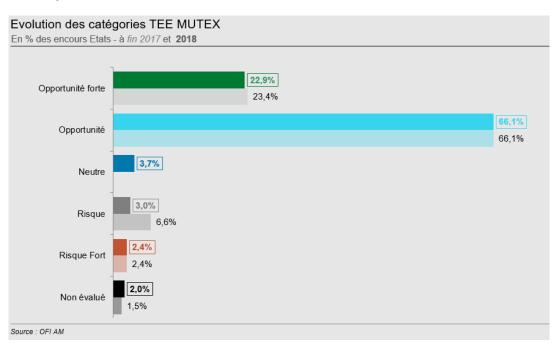
Pour 2018, le positionnement des Etats Européens était le suivant :

Matrice de sélection des États



Source: OFI AM - 2018

Résultats de l'analyse TEE à fin 2017 et 2018



Prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement

6. INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

6.1. CHANGEMENTS EFFECTUES SUITE A L'ANALYSE

Intégration de l'analyse ESG dans la politique d'investissement

La prise en compte de l'analyse ESG dans la politique d'investissement s'inscrit dans une démarche progressive :

La première phase a été une étape d'identification des enjeux, réalisée grâce :

- à une analyse détaillée de nos investissements par le service d'analyse ISR d'OFI AM, réalisée depuis 2011
- à une formation aux enjeux ESG et TEE liés aux investissements, suivie par les membres du Comité Financier. Cette formation avait pour objectif d'acquérir un niveau de maitrise du sujet nécessaire pour interpréter la portée des résultats de l'analyse du portefeuille et définir un plan d'action.

La seconde phase, déployée en 2017, a consisté en :

- la réalisation d'un suivi plus formel des risques ESG liés à nos investissements, via la souscription à un abonnement mensuel d'analyse des controverses ESG concernant les émetteurs.
- la sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG, via l'arrêt de toute acquisition de titres détenus en direct, dont l'émetteur est simultanément en catégorie ISR « Sous Surveillance » et identifié comme présentant un niveau de controverse ESG élevé. Cette évolution de la sélection concerne l'ensemble des mandats pour les titres vifs et OPC dédiés gérés par OFI AM.

6.2. BILAN DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En 2018, les droits de votes des actions détenues via le fonds MUTACTIONS 11 ont été exercés lors de 65 Assemblées Générales, soit un taux de participation de 100%.

Sur les 961 résolutions présentées lors de ces AG, il y a eu 33% de votes défavorables.

Annexe: Glossaire

Actifs bloqués ou « stranded assets »

Actifs ayant perdu de la valeur en raison de l'évolution du marché, et notamment des contraintes réglementaires. Le secteur des énergies fossiles est particulièrement concerné, car pour limiter le réchauffement climatique, une partie des réserves de combustibles fossiles devra rester sous terre, et deviendrait donc sans valeur.

Agence de notation extra-financière

Les agences de notation extra-financière analysent et évaluent les entreprises et entités publiques relativement à leur performance environnementale, sociale et de gouvernance. Parmi les principales agences on peut citer Vigeo ou encore MSCI.

Agence Internationale de l'Energie

Fondée en 1974, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) est une organisation intergouvernementale autonome rattachée l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE). Elle a pour vocation à garantir la sécurité énergétique de ses membres en contribuant à la coordination de leurs politiques énergétiques ainsi que de produire des études et analyses sur les solutions permettant à ses Etats membres de disposer d'une énergie fiable, abordable et propre.

Agence Internationale de l'Energie atomique

Créée en 1957 par les Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la principale organisation mondiale pour la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation du nucléaire à des fins pacifiques.

Bâtiments éco-conçus

Bâtiments dont le processus de construction (ou de réhabilitation) repose sur le respect de l'environnement, la maîtrise des consommations d'énergie ainsi que le confort et la santé des occupants.

Changement climatique

Modification durable du climat à l'échelle planétaire. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été considérablement accrues par les activités humaines depuis le XIXème siècle, ce qui a eu pour conséquence une modification du climat et un réchauffement global de la planète.

Charbon thermique

Charbon extrait et utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

Chimie verte

Chimie qui repose sur la conception de produits et procédés chimiques permettant de réduire et éliminer l'utilisation et la génération de substances dangereuses (pour l'environnement et l'homme).

Controverses

Accusations dont peut faire l'objet un émetteur suite à la violation des conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains, etc.

COP 21

Une COP (ou Conférence des parties) est une conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les États engagés depuis 1992 par la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La 21^{ème} Conférence des parties ou « COP 21 », a eu lieu à Paris en 2015 et a débouché sur l'Accord de Paris dont l'objectif est de limiter la hausse de la température globale en dessous des +2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à horizon 2100.

Déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Adoptée en 1998, la Déclaration oblige les Etats membres de l'OIT, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes, à respecter et promouvoir plusieurs principes relatifs à : « la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ».

Développement Durable

Formalisé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies, à l'occasion de la publication du Rapport Brundtland en 1987, le concept de Développement Durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». En d'autres termes, le Développement Durable repose sur la conciliation du progrès économique et social avec la préservation de l'environnement.

Engagement actif

Démarche de sensibilisation et de progrès qui consiste à dialoguer avec une société pour l'amélioration de ses pratiques

FSC

Désigne les critères Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G), qui constituent les trois piliers d'analyse pris en compte dans l'investissement responsable.

Le critère environnemental inclus notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention des pollutions ou encore la gestion des déchets.

Le critère social inclus notamment le respect des droits de l'homme et du droit du travail, la santé et sécurité au travail ou encore le dialogue social.

Le critère de gouvernance, qui désigne l'organisation du pouvoir au sein de l'entreprise, inclus notamment l'appréciation de l'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires minoritaires et la vérification des comptes.

Eurostat

Eurostat est l'autorité statistique communautaire désignée par la Commission européenne pour produire les statistiques officielles européennes.

Extra-financier

Relatif à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, au-delà de la seule appréciation économique et financière.

Freedom House

Organisation non-gouvernementale basée à Washington, œuvrant pour le développement des libertés et de la démocratie à travers le monde.

Gaz à effet de serre (GES)

Les GES sont des gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui absorbent une partie de l'énergie solaire renvoyé dans l'espace par la Terre sous forme de rayons infrarouges, et contribuent ainsi au réchauffement de la planète. Parmi les principaux GES, figurent notamment le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), le protoxyde d'azote (N20) ou encore la vapeur d'eau (H2O).

ISR

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les placements financiers.

Obligations vertes ou « Green Bonds »

Emprunt obligataire émis sur les marchés financiers par une entreprise ou une entité publique, destiné à financer un projet ou une activité ayant un bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficience énergétique de dispositifs existants ou encore de financer des projets ayant un impact social positif.

Pacte Mondial des Nations Unies

Lancé en 2000, le Pacte Mondial est une initiative des Nations par le biais de laquelle les entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales signataires s'engagent volontairement à respecter dix principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La mise en œuvre de ces principes doit être attestée chaque année par les adhérents via la publication d'une « Communication sur le Progrès » sur le site internet du Pacte Mondial.

Parties prenantes

Les parties prenantes peuvent être définies comme tout individu ou groupe pouvant affecter les activités d'une entreprise ou être impacté par elle. Les entreprises socialement responsables doivent être transparentes envers leurs parties prenantes et prendre en compte leurs intérêts.

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est l'application des principes de développement durable à l'entreprise. La RSE regroupe ainsi l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises pour intégrer les enjeux sociaux, environnementaux, de gouvernance et économiques dans leurs activités.

Risques physiques

Ce sont les risques liés aux conséquences du changement climatique, pouvant de fait affecter l'économie : évènements climatiques extrêmes, montées des eaux, recrudescence de catastrophes naturelles, sécheresses, inondations, risques sanitaires (augmentation des maladies).

Scénario 2°

Sur la base de l'objectif de limitation de la température mondiale à 2°C (cf COP 21), l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) a établi un scénario énergétique mondial. Il s'agit d'une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire à l'atteinte de cet objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour différents secteurs d'activités.

Technologies vertes

On entend par « technologies vertes » les solutions liées aux énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou services améliorant l'efficience énergétique, à la prévention des pollutions et au traitement des eaux.

Transparency International

Organisation non-gouvernementale basée à Berlin dont l'objectif est de lutter contre la corruption.

Annexe: Glossaire

Sources des définitions du glossaire :

- Ademe
- Agence Internationale de l'Energie
- Agence Internationale de l'Energie Atomique
- Agence Parisienne du Climat
- Association Orée
- Encyclopédie Universalis
- France diplomatie
- Freedom House
- Insee
- La Tribune
- Ministère de l'économie et des finances
- Ministère de la transition écologique et solidaire
- Novethic
- Organisation Internationale du Travail
- Transparency International